

## **LCI fermement mise en garde par le CSA après une séquence évoquant des essais de vaccins en Afrique**

« En cette période de crise sanitaire aiguë, où les interrogations, le besoin d'information et les enjeux de cohésion sociale sont plus forts que jamais, les médias portent une responsabilité éminente. Elle exige une vigilance de chaque instant face aux risques importants de désinformation et une rigueur particulière dans la présentation et le traitement de l'information, y compris dans les illustrations visuelles », a tenu à rappeler le CSA par communiqué du 14 avril. Cette exhortation solennelle a été formulée après que le régulateur audiovisuel a été saisi par de très nombreux téléspectateurs à la suite de la diffusion d'une séquence au cours de l'émission « LCI info », le 1er avril 2020. Un chercheur de l'Institut français de la recherche médicale (Inserm) et un chef de service d'un hôpital parisien s'interrogeaient sur l'opportunité de réaliser, en Afrique, des essais cliniques portant sur l'utilisation de la vaccination du BCG pour prévenir des infections au Covid-19, suscitant de nombreuses réactions et une vive émotion, tant au plan national qu'international. Après analyse de l'ensemble de cette séquence, le CSA a relevé que les propos abrupts et contestables de l'un des intervenants n'avaient suscité aucune réaction ou demande d'explication sur le plateau. Il a donc estimé que cette séquence traduisait un défaut de maîtrise de l'antenne, telle que définie par la convention de LCI. Il a également considéré, au vu de la nature et des caractéristiques du sujet concerné, qu'il n'avait pas été traité avec suffisamment de rigueur. Le Conseil a donc mis fermement en garde la chaîne LCI contre le renouvellement de tels faits. Le CSA a néanmoins tenu à « saluer le très fort engagement de l'ensemble des médias audiovisuels, publics et privés, nationaux et locaux, et des rédactions pour assurer leur mission d'information malgré les grandes difficultés auxquelles ils sont confrontés ».